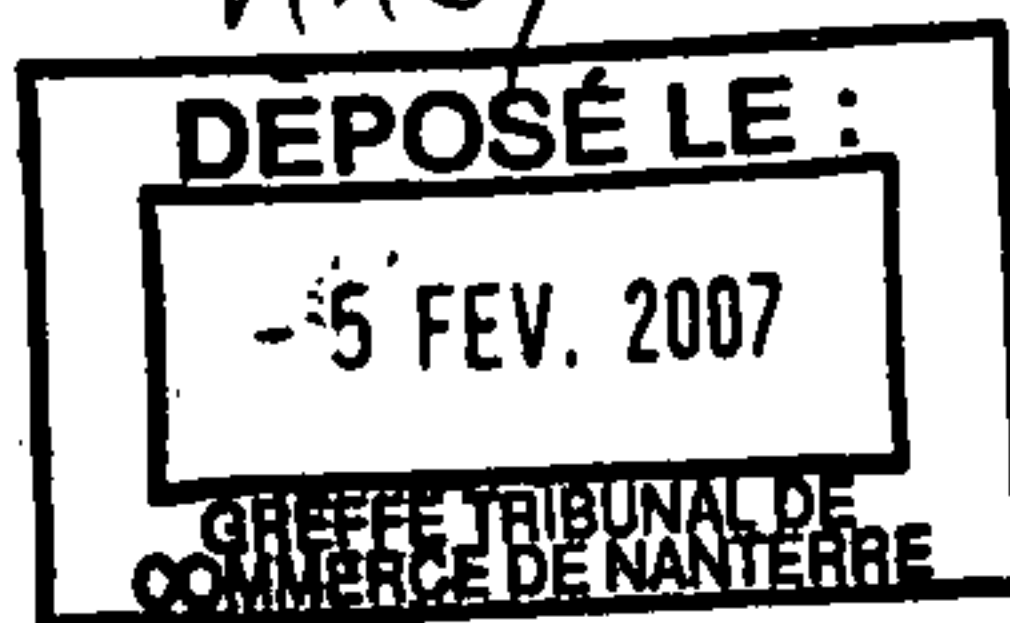


4156
Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
REQUETE déposée sous le n° 070220



REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Les soussignés :

Monsieur Didier ZEITOUN, agissant en qualité de Président de la société Atos Origin Intégration, et de la société Atos Investissement 15

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société Atos Origin Intégration société par actions simplifiée au capital de 4.204.579 euros, dont le siège social est 18 avenue d'Alsace - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 408 024 719,

La société Atos Investissement 15, par actions simplifiée au capital de 37.500 euros dont le siège social est 18 avenue d'Alsace - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 493 271 514, /

2006 B 7545

étudie un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société Atos Origin Intégration ferait apport à la société Atos Investissement 15 de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome l'activité dites « Marben products » moyennant la prise en charge par la société Atos Investissement 15 du passif correspondant et l'attribution à la société Atos Origin Intégration d'actions créées à titre d'augmentation de capital .

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et L. 236-22 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire unique aux apports, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément à l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, également chargé, conformément aux articles L. 225-147, L. 236-10 dernier alinéa et L. 236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société Atos Origin Intégration à la société Atos Investissement 15 et d'en faire rapport.

Pour Atos Origin Intégration
Monsieur Didier ZEITOUN

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing flourish.

Pour Atos Investissement 15
Monsieur Didier ZEITOUN

A stylized, handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large loop and a trailing flourish.

NOTE ANNEXE A LA REQUETE
EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION

I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR L'ACTIVITE DES SOCIETES CONCERNEES

Société Atos Origin Intégration apporteuse

1° les prestations en informatique, et notamment :

- la recherche, la création, le développement, la diffusion, l'information, l'initiation, l'application, l'exploitation, la commercialisation de toutes méthodes ou améliorations de méthodes existantes, tous procédés, tous programmes de calculs, y contribuant dans tous domaines ;
- le traitement de l'information, l'initiation aux techniques de gestion et techniques scientifiques ;
- la prestation de conseil et sélection de personnel ;
- les études de marketing et études de marchés

2° la formation professionnelle continue, envisagée sous tous ses aspects, dans le cadre de l'éducation permanente, et notamment :

- la recherche des besoins de formation des salariés et les moyens d'y répondre ;
- l'aide aux entreprises dans l'expression de leurs besoins pour l'établissement de leur plan de formation
- la coordination des actions de formation professionnelle continue engagées au sein de l'entreprise
- l'étude et l'expérimentation de nouvelles méthodes de formation et de nouvelles méthodes d'évaluation des résultats obtenus
- la formation de tous moniteurs
- l'information des adultes et étudiants dans le cadre des dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles relatives à la formation professionnelle continue

Société Atos Investissement 15 bénéficiaire

- toutes activités télématiques, notamment :
 - la création et l'exploitation de services télématiques quels qu'en soient le domaine et le public,
 - la vente de centres serveurs, de matériels et logiciels s'y rapportant, l'hébergement de services informatiques,
- toutes activités se rapportant à Internet,
- recherche, développement, fabrication et commercialisation de tous produits logiciels, de tous matériels informatiques et appareillages s'y rapportant,
- les prestations en informatique, et notamment :
 - la recherche, la création, le développement, la diffusion, l'information, l'initiation, l'application, l'exploitation, la commercialisation de toutes méthodes ou améliorations de méthodes existantes, tous procédés, tous programmes de calculs, y contribuant dans tous domaines ;
 - le traitement de l'information, l'initiation aux techniques de gestion et techniques scientifiques ;
 - la prestation de conseil et sélection de personnel ;
 - les études de marketing et études de marchés, la publicité par tous moyens notamment par téléphone,
- la maintenance de tous ordinateurs, appareils ou systèmes de traitement.

II - BRANCHES D'ACTIVITE APPORTEE

Activité : Marben products

Estimation de l'actif apporté :

2 295 511 euros

Estimation du passif apporté :

1 573 968 euros

III - ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES CONCERNEES

SOCIETE, Atos Origin Intégration, société Apporteuse

Chiffre d'affaires H.T. :	677.915.716 euros
Capital social :	4.204.579 euros
Capitaux propres :	28.524.682 euros
Total des effectifs :	6971

SOCIETE Atos Investissement 15, société bénéficiaire

Chiffre d'affaires H.T. :	0 euros
Capital social :	37.500 euros
Capitaux propres :	37.500 euros
Total des effectifs :	0

IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES

Les Commissaires aux Comptes de la société Atos Origin Intégration, apporteuse, et de la société Atos Investissement 15, bénéficiaire, sont :

- Société Atos Origin Intégration

TITULAIRE : La société GRANT THORNTON demeurant 100 rue de Courcelles 75017 Paris,

SUPPLEANT : le Cabinet IGEC sis 3, rue Léon Jost à Paris (75017).

- Société Atos Investissement 15

TITULAIRE : La société GRANT THORNTON demeurant 100 rue de Courcelles 75017 Paris,

SUPPLEANT : le Cabinet IGEC sis 3, rue Léon Jost à Paris (75017).

V – DATE DE CLÔTURE : 31/12 pour les deux sociétés.

Fait à Courbevoie
Le 11 janvier 2007

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE
Le Président

ORDONNANCE
2007O00220

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons *Monsieur Pascal SIMONS*
20 bd de la République
92270 St Denis.

en qualité de

- ☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- ☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce
- ☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le *1/2/07*
PAR DELEGATION
J.N. LEURENT

